

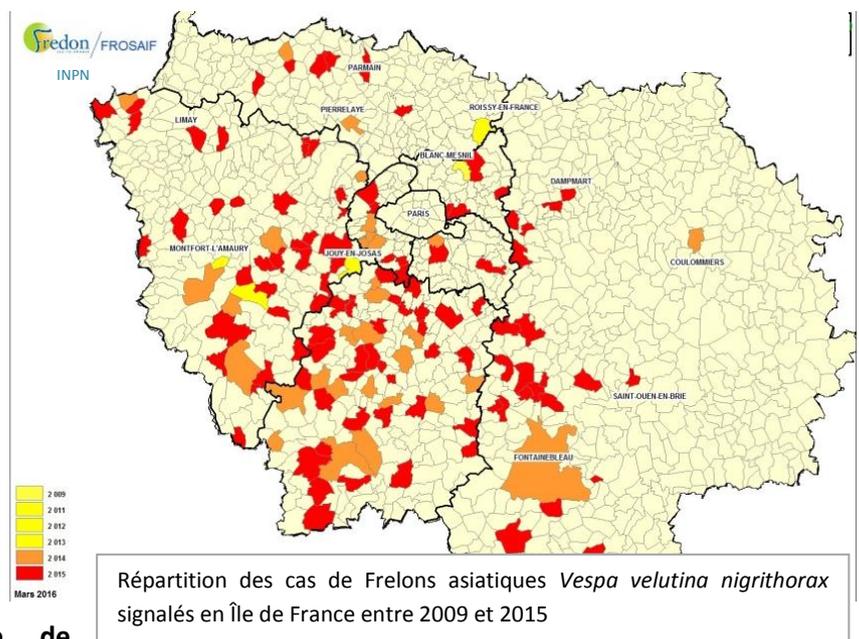
## Plan d'Action Régional

### Frelon asiatique

#### Problématique et gestion en Île de France

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit en France en 2004 dans la région Aquitaine. Depuis, il s'est répandu rapidement vers l'Est et le Nord pour occuper près des deux tiers de la France. En Ile de France, la progression du frelon asiatique est rapide. Elle s'est intensifiée en 2014 et 2015 comme l'illustre la carte de répartition ci-après selon les données fournies par la Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles d'Ile-de-France (FROSAIF), la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

En 2012, les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement ont annoncé le classement du frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, causant "des dommages importants sur les populations d'abeilles" respectivement en danger sanitaire de deuxième catégorie et en espèce exotique envahissante. L'arrêté du 26 décembre 2012, permet l'élaboration et la mise en œuvre de Plan d'Action Régionaux (PAR). Il s'appuie sur une note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 en date du 10 mai 2013 qui a pour objet la **définition des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles domestiques** sur le territoire national.



### I. Le Frelon asiatique : les enjeux pour l'Île de France

Sa présence engendre des conséquences à trois niveaux.

#### 1. Economique

**Prédateur de colonies d'abeilles** reconnu, le frelon asiatique a une incidence économique forte au niveau de la filière apicole. Il provoque un stress élevé des colonies d'abeilles, la perturbation de la production de miel, l'arrêt de l'activité de butinage, l'absence de reconstitution des réserves de pollens de la ruche. Cela entraîne une diminution de la **production de miel** et une forte dégradation de la **qualité de vie** de la ruche qui conduit à de **nombreuses pertes de colonies**.

Un sondage effectué par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Dordogne (GDSA 24) auprès de ses adhérents apiculteurs a permis **d'estimer les pertes de colonies dues au frelon asiatique**. Ce sont environ **5 %** des ruches qui ont été **totalemt détruites en 2009 et 2010** et **plus de 20 % qui ont été affaiblies** et risquaient de disparaître durant l'hiver suivant.

L'expérience des régions colonisées montre que les nids sont fréquents en zone urbaine, vraisemblablement pour un approvisionnement en nourriture facilité (marchés, déchets...). De plus, il a été constaté que les frelons asiatiques s'attaquent surtout aux petits ruchers à l'image de ceux qui sont installés en zone urbaine. En ville, selon une étude réalisée par le MNHN, les proies sont constituées à 66% d'abeilles, contre 33% en zone rurale.

La capitale compte aujourd'hui environ 600 ruchers déclarés, et sur la totalité de la **région, la filière apicole représente 2.000 apiculteurs, soit environ 18.000 ruches**. La filière apicole, avec 95% d'amateurs, est majoritairement constituée de ruchers de petites tailles sur lesquels les dégâts sont susceptibles d'être plus fortement ressentis. **L'impact sur les ruchers pourrait être conséquent sur Paris, sa petite et sa grande couronne.**

## 2. Ecologique

Les attaques de frelons asiatiques occasionnent une diminution de la population d'abeilles selon deux modes opératoires. D'une part, les attaques des ruchers durant lesquelles les frelons asiatiques tuent et consomment des abeilles. D'autre part, la présence de frelons asiatiques en permanence devant les ruches affecte fortement les abeilles par effet de stress. De fait moins nombreuses, les abeilles diminuent leur contribution à la **pollinisation**.

Dans les régions très infestées, un recours massif à l'utilisation de pièges a pu être constaté en particulier par certaines collectivités. Or, la mise en place de pièges non spécifiques occasionne la prise d'autres insectes pollinisateurs. De plus, dans une région à forte densité urbaine, la démultiplication des pièges peut avoir un impact d'autant plus fort. Cette démarche est différente de la mise en place d'un piégeage raisonné à proximité des ruchers.

## 3. Santé publique

Il est admis que la piqûre de *Vespa velutina* n'entraîne pas une réaction toxique plus grave que celle de notre frelon Européen *Vespa crabro*. Toutefois, une différence de comportement distingue ces deux types de frelons. A l'inverse de *Vespa crabro*, lorsque *Vespa velutina* est perturbé (vibrations, interventions à proximité du nid, destruction du nid..), les attaques se font en masse et avec insistance. Sa capacité à attaquer de manière coordonnée et en grand nombre, fait du frelon asiatique un **danger important pour la santé publique**. Chaque année, des **cas mortels** sont recensés en France. La sensibilité est accrue chez les personnes allergiques au venin d'hyménoptères.

En particulier lors des interventions de destruction des nids, des précautions spécifiques doivent être prises par les intervenants pour éviter tout incident. En conséquence, la destruction doit être réalisée par des professionnels.

## II. Plan d'action Régional contre le frelon asiatique

FROSAIF, FREDON Ile-de-France, et GRDS (Groupement Régional de Défense Sanitaire) ont conçu un plan d'action francilien de prévention, de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique. Ce travail a fait l'objet d'une présentation officielle aux services de l'Etat : à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRIAAF) le 08/12/2014 et aux Directions Départementales de Protection des Populations (DDPP) le 23/01/2015.

### **Les conditions spécifiques du territoire francilien façonnent les objectifs du Plan d'Action Régional.**

Le cheptel apicole d'Ile de France se caractérise par de nombreux ruchers de petite taille et par une forte présence en zone urbaine. Cette dernière tendance se développe avec la promotion de l'abeille en ville.

### **Ces spécificités de la filière apicole d'Ile de France la rendent d'autant plus vulnérable aux impacts du frelon asiatique. Ce contexte particulier impose la protection du cheptel apicole vis-à-vis du frelon asiatique.**

Par ailleurs, la région Ile de France avec sa forte urbanisation et une densité élevée de population, multiplie les risques de confrontation avec des nids. De plus, la région promeut les ruches en ville. Leur nombre est amené à se développer dans les années à venir augmentant ainsi l'attractivité pour les frelons (garde manger).

### **Il est impératif de mettre en place des actions de protection des populations.**

Le Plan d'Action Régional concerne de nombreux acteurs du territoire et notamment :

- **Les apiculteurs** : Constitués principalement d'amateurs avec environ **5 % de professionnels**, leur objectif est la protection des ruchers.

- **Les collectivités territoriales** : Concernées en tant que gestionnaires d'espaces, elles seront confrontées au frelon asiatique sur leurs territoires (espaces verts, arbres d'alignement) au niveau de la sécurisation de certaines interventions dans les arbres (élagage) et la gestion de l'accueil aux publics.

D'autres part, interlocuteurs privilégiés de la population, elles sont le relais de l'information et permettent le maillage de l'ensemble du territoire.

- **Les entreprises 3D (désinsectisation, désinfection et dératisation) et SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours)** : Professionnels en charge de la destruction des nids, ils doivent être informés en tant que population à risque, exposés, directement au frelon. En lien avec le public, ils ont un rôle d'information et de communication auprès des particuliers qui font appel à eux pour la destruction des nids.

- **Les entreprises paysagistes** : Professionnels en charge d'espaces verts, ils sont concernés par la sécurisation des interventions sur les zones à risques (présence de nids).

## 1. Prévention

L'arrivée sur un territoire d'un nouvel insecte pouvant occasionner de graves piqûres est toujours source d'inquiétude pour la population. Dans les régions du sud-ouest de la France, l'insecte est présent depuis plusieurs années et pourtant, la découverte d'un nid à proximité d'habitations génère encore un grand nombre d'appels téléphoniques auprès des services de la mairie concernée.

Les actions de prévention visent à informer tous les publics susceptibles d'être en lien avec le frelon asiatique.

Elles reposent sur des **outils d'information** et de **formation**.

Les outils d'information permettent de préparer, notamment par une **communication ciblée et adaptée**, la totalité des acteurs du territoire à la gestion du frelon asiatique.

La filière apicole et en particulier la FROSAIF, a d'ores et déjà longuement communiqué en direction des apiculteurs : formations au plan de lutte (de la prévention à la destruction) auprès des référents frelon, des apiculteurs dans toutes les structures associatives et des ruchers écoles (plus de 30 réunions en 2015) ; formations au piégeage raisonné (préservation de la biodiversité) près des ruchers dans chaque département.

Les particuliers, avec leur tendance marquée à s'informer auprès des mairies, devront pouvoir y trouver tous les renseignements attendus. Aussi, c'est en direction des mairies que les outils de communication seront prioritairement construits et adressés. Exemple : envoi par la préfecture de Seine et Marne d'une lettre d'information sur le frelon asiatique réalisé par FREDON et DDPP.

La filière de destruction 3D et SDIS fait également l'objet d'une sensibilisation très importante, respectivement par FREDON et FROSAIF. Car face à un nouvel organisme nuisible sur le territoire, elle doit disposer facilement des outils lui permettant d'acquérir rapidement le niveau d'expertise et de professionnalisme nécessaire au bon déroulement de ces opérations à risques.

**La formation** s'adresse aux professionnels : apiculteurs, entreprises de destruction 3D, services techniques des collectivités territoriales et les entreprises paysagistes. Elle a pour objectif de leur donner les clés concernant la reconnaissance et la gestion du frelon asiatique appliqué à leur métier. Elle est dispensée pour les apiculteurs par la FROSAIF et pour les entreprises 3D, paysage et les collectivités par FREDON.

## 2. Surveillance

Comme sur toutes les problématiques des espèces émergentes ou invasives, la surveillance du frelon asiatique sur le territoire est indispensable pour permettre le suivi de l'implantation des populations et de leur évolution. Sur le plan

national, elle est animée par le MNHN.

Pour tous, la surveillance permet **d'anticiper les actions de lutte** et de **préparer** la société civile à la présence du frelon asiatique sur leur territoire.

#### **Les référents et sentinelles constituent le réseau de surveillance :**

- La filière des apiculteurs, via la FROSAIF, a constitué **un réseau de personnes compétentes**, aptes à réaliser une diagnose : **les référents**. Ce sont des apiculteurs adhérents des GDSA, eux-mêmes encadrés, par des référents départementaux. A ce jour, 60 référents frelon ont été formés et sont opérationnels dans chaque département. Un recensement des sites internet proposant la liste des référents est en cours de finalisation.
- **Les sentinelles** sont un réseau de surveillance et de diagnose issus de professionnels des entreprises de destruction 3D et des services techniques des collectivités territoriales, coordonnés par FREDON, et en cours de constitution.

Une surveillance est aussi réalisée par les apiculteurs au travers du piégeage raisonné qu'ils peuvent mettre en place autour de leurs ruches afin de déceler la présence éventuelle de frelon asiatique.

### **3. Lutte**

La lutte a pour objectif principal de **diminuer la pression négative** que peut exercer le frelon asiatique sur les colonies d'abeilles. Elle repose sur la **destruction des nids** et si possible du nid primaire car il est plus accessible et comprend nettement moins d'individus. D'une façon générale, le nid secondaire est difficile à localiser.

**Le piégeage** doit être effectué seulement près des ruches où la présence du frelon est effective et fait partie intégrante de la protection des ruchers. Avec le piégeage raisonné, les apiculteurs sont soucieux de préserver au maximum la biodiversité.

**La destruction du nid** doit toujours être effectuée avec beaucoup de précautions car son approche déclenche des réactions de défense et d'agressivité des frelons asiatiques. Elle doit donc être réalisée par des **professionnels** formés.

Afin de garantir leur encadrement en matière de **procédures**, **une charte régionale des bonnes pratiques** est l'outil adapté pour encadrer les pratiques de destruction.

La charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques présente un protocole de destruction optimale. Les entreprises 3D volontaires seront signataires du dispositif. Cette charte fera l'objet d'une promotion auprès des collectivités.

### **Bilan et perspectives**

Le Plan d'Action Régional a été établi en étroite collaboration depuis 2014 par plusieurs partenaires.

La filière apicole a été représentée par la FROSAIF, spécialisée en gestion sanitaire sur le sujet des abeilles. Elle est actuellement mobilisée sur de nombreux enjeux sanitaires. Elle doit faire face à des questionnements et à une évolution des problématiques, notamment le développement des ruches dans la région ile de France.

FREDON OVS Végétal, a apporté son savoir faire de pilote et coordinateur de plans d'actions sanitaires. Majoritairement investie auprès des professionnels des collectivités territoriales et des entreprises de destruction et de l'information aux particuliers, elle sollicite la reconnaissance d'un plan d'action sur la région ile de France afin de permettre sa mise en opérationnalité.

GRDS, OVS animal, a participé aux travaux pour la période de 2014 et 2015.